

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 Le Championnat Régional Séniors André Guillier se tiendra les **15 et 16 avril 2017**. Il se déroulera selon les règles de la FFBaD, des dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.2 Ce championnat est ouvert aux joueurs et joueuses, licenciés en Ile de France et de tout classement. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence joueur.
- 1.3 Les décisions du (ou des) Juge-Arbitre(s) désigné(s) par la Commission Sportive Régionale (CSR) sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition.

Article 2 : Comité d'organisation

- 2.1 Le Championnat Régional Séniors André Guillier est organisé par la Ligue Ile de France de Badminton sous la responsabilité de la CSR.
- 2.2 La CSR établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Elle prend en charge les inscriptions et met en ligne sur le site de la ligue, les convocations et le plan d'accès au(x) gymnase(s) proposé(s) par le club hôte. Elle applique le règlement, règle les litiges et prononce d'éventuelles sanctions en accord avec le ou les Juge-Arbitre(s).
- 2.3 Le ou les Club(s) hôte(s) assure(nt) la préparation de la ou des salle(s) en conformité avec le cahier des charges et propose(nt) une buvette pour la restauration des participants. Il(s) assure(nt) la tenue de(s) table(s) de marque.

Article 3 : Inscriptions et Tableaux

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée **12 mars 2017**. La période d'ajustement (comprise entre le 15 mars et le 30 mars) permettra de compléter si nécessaire et de parfaire les tableaux.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée **à la semaine du 3 avril 2017**. Le CPPH sera pris en compte sera celui du **jeudi 30 mars** pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.
- 3.3 Pour cette édition, la CSR adoptera le **calendrier ci-dessous** :
 - Début février (J-72) : publication des listes de qualifiés directs et de leur remplaçants pour les tableaux de simple à partir des **CPPH du 10 février**

📌 4 ou 8 qualifiés directs dans chaque série de simple (voir tableau ci-après en 3.4)

📣 20 remplaçants dans chaque série de simple.

- Ouverture des inscriptions pour les qualifiés directs dès la publication des listes en simple et possibilité de procéder aussi aux inscriptions individuelles en double et en double mixte.
- 18 et 19 février 2017 (J-54) : **Championnats Départementaux Seniors.**
- La fin des inscriptions Comités et individuelles est fixée au **12 mars 2017.**
- Validation et publication des tableaux le **15 mars** et début de la période d'ajustement. A noter que les inscriptions (hors comité) retenues en double et double mixte se feront aux meilleurs des CPPH.
- **Du 15 au 30 mars 2017** ajustement des tableaux. La CSR à cette occasion peut déclasser un joueur ou une paire (dont le CPPH aurait évolué à la baisse de manière importante entre celui retenu lors de son inscription et celui du Taus) afin d'offrir un meilleur coefficient pour le calcul des points du tableau. Elle pourra aussi compléter certains tableaux à partir des listes de remplaçants ou des inscriptions individuelles.
- Publication des convocations le **jeudi 6 avril 2017.**
- Publication des tableaux le **jeudi 13 avril 2017.**

3.4 Principes et modalités des inscriptions :

- Les inscriptions se feront essentiellement en ligne sur le site de la ligue : <http://lifb.badnet.org/Src/>. A défaut d'inscription en ligne, un joueur ou une instance (club ou comité) peut envoyer une fiche d'inscription sous format électronique à l'adresse de la Ligue. Tout inscription doit être complétée par un **chèque à l'ordre de la LIFB**, et envoyer par courrier postal à l'adresse suivante : **Ligue Ile de France de Badminton, 64, rue du Couëdic 75014 Paris.** Un courriel de confirmation vous sera adressé à la réception du règlement. Un RIB devra être fourni pour un éventuel remboursement. Les frais d'engagements seront les suivants :

15 € pour un tableau, 20 € pour 2 tableaux et 25 € pour les 3 tableaux.

- La prise en compte des inscriptions se fera en **mode Elite.** Les places de la CSR en simple sont réservées aux qualifiés directs publiés par la CSR à J-72. Les places laissées vacantes par les qualifiés directs seront attribuées aux remplaçants de la CSR puis dans un dernier recours aux remplaçants des Comités ou aux inscriptions individuelles reçues lors de la période d'ajustement en fonction du CPPH au 17 février.
- Si un Comité départemental ne peut proposer le nombre de qualifiés requis, les places vacantes seront occupées par les joueurs (ou paires) des listes d'attente constituées par la CSR, en fonction du CPPH arrêté au 17 février 2017. En cas d'égalité, le plus jeune joueur ou plus jeune paire sera retenu.
- Les places de la CSR dans les tableaux de double seront attribuées aux inscriptions individuelles et remplaçants des Comités Départementaux en fonction du CPPH du 17 février.

- La série de participation d'une paire de double est définie par le CPPH, arrêté au 17 février 2017, du meilleur joueur. (Ex : Joueur 1 : Côte FFBaD à 780 et Joueur 2 : Côte FFBaD à 85, la paire sera inscrite en double série 2 (Côte FFBaD de 700 à 1500)).
- Afin d'étoffer ou de compléter certains tableaux La CSR autorise le surclassement entre différentes séries. (Ex : un joueur, ayant en simple une côte FFBaD à 1300, peut participer au simple en série 1 (Côte FFBaD de +1500)).
- Tout joueur peut s'inscrire sur 3 tableaux. Tous les tableaux SH, SD, DH, DD, DM sont ouverts à la compétition dans les catégories séniors réparties de la manière suivante :

	SR-1		SR-2		SR-3		SR-4		SR-5		SR-6		Total
	1500 et +		700 à 1499,999		400 à 699,999		90 à 399,999		8 à 89,999		0 à 7,999		
	CSR	Comités	CSR	Comités	CSR	Comités	CSR	Comités	CSR	Comités	CSR	Comités	
SH	8	8	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	136
SD	4	8	8	8	8	16	8	16	8	16	8	16	124
DH	4	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	92
DD	4	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	92
DM	4	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	92

- Le comité d'organisation se réserve de droit de regrouper les tableaux de 2 séries si le nombre d'inscrits de l'un des tableaux est inférieur à 4.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au Championnat Régional Séniors André Guillier doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit à la Ligue dans les plus brefs délais.
 - ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé pour ses frais d'inscription ;
 - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire de la Ligue rempli. La ligue procédera alors au remboursement des frais d'inscription si le justificatif est accepté.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, la CSR essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire. En cas d'absence notification, la CSR maintiendra l'inscription et lui trouvera si possible un remplaçant.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations seront disponibles le jeudi **6 avril 2017** et les tableaux seront publiés le jeudi mercredi **13 avril**. Compte tenu des éventuelles modifications engendrées par des forfaits, il faudrait se référer aux dernières convocations en ligne le jeudi précédent la compétition.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les **BABOLAT Classe 2**. Les volants seront fournis pour les finales.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches (en tenue de coach suivant les consignes du ou des juge(s)-arbitre(s)), les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au Championnat régional sénior requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).